Bulletin Officiel
d'information
de la ligue Ile de France de la Fédération Française de Natation

Vendredi 17 septembre 2021 – N°3405

La finale de la Coupe de France Eau Libre 2021 aura lieu sur l'île-de-loisirs de Jablines-Annet (77) les 25 et 26 septembre prochains.

Vous pouvez vous inscrire via ce lien :
https://www.ffneaulibre.fr/evenements/voir/5807/finale-de-la-coupe-de-france-jablines

Nous espérons vous voir nombreux !!

ISSN 2679-0718 (imprimé) **ISSN 2744-0435 (version en ligne)**

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel. : 01 40 31 19 20
http://www.lif-natation.fr - email : lif@lif-natation.fr
Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

COMMISSION NATATION ARTISTIQUE

La Commission Natation Artistique adresse toutes ses félicitations à l'Equipe de France Jeunes pour ses brillantes résultats à la COMEN / Championnats d'Europe Jeunes et plus particulièrement à Laëlys ALAVEZ et Prune TAPIE

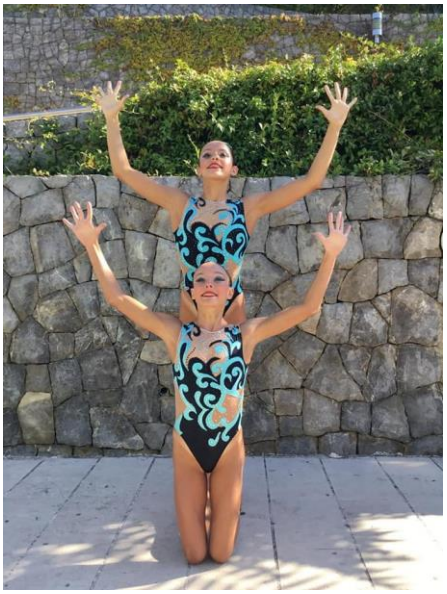

Laëlys en solo libre classement COMEN et en Imposées classement COMEN

Laëlys en solo libre classement Championnats d'Europe

Prune & Laëlys en duo libre classement COMEN

1. Compte-rendu de la Commission de Natation Artistique du 8 septembre 2021

Poussines
Attention la catégorie Poussines est bien pour les années de naissance de 2013 et après une coquille apparait sur le règlement de la Ligue.

Points clubs
Reprise difficile selon les catégories d'âges.

Point sur le collectif Jeunes

- Groupe accès Haut Niveau : la convention est en cours, la reprise est lancée avec un planning très chargé.
- Groupe Avenirs : 2015 la majorité des membres de la commission trouve que c'est trop jeune, mais la liste ayant été acté pas de possibilité de retour arrière. Une participation va certainement être demandé aux parents.

Formation des entraîneurs
2 week-ends de formation sont prévus le premier aura lieu les 12/13 décembre 2021.

Préparation des compétitions
Muriel CHASTAGNER, Gisèle CROUZILLES, Francine OCHANDO apporteront leur aide sur la préparation des compétitions, Nathalie propose une solution de documents pré imprimés, voir le coût.

Recyclage des officiels
Martine ESTEVES, Annick DELAPORTE interviendront sur la partie jugement
Nathalie LAVOUX sur la partie règlementaire.

Challenge Néphéliane
Samedi : Imposées
Dimanche : souplesse, Natation

2. Recyclage des Officiels

Dimanche 17 octobre 2021 de 9h00 à 18h00

Ce recyclage est obligatoire. Il est ouvert en priorité aux officiels A, B, C
Pour les Officiels D et Jeunes Officiels ce sera en fonction des places disponibles.

Nous vous remercions de vous inscrire avant le 4 octobre 2021 en remplissant le formulaire en ligne.
https://forms.office.com/r/DTzFY5hgt7

3. Calendrier sportif 2021-2002

Mise à jour des sites, n'hésitez pas certaines compétitions n'ont toujours pas de sites.

Date	Compétition	LIEU
17-oct.-21	RECYCLAGE OFFICIELS	MENNECY
13/14 novembre 2021	Journées d'Automne	CORBEIL
28-nov-21	SYNCHRONAT	PONTAULT
2 au 5 décembre 2021	Championnats de France Hiver	MONTCEAU LES MINES
22/23 janvier 2022	Challenge Néphéliane (Avenirs & Jeunes)	PONTAULT
5 ou 6 février 2022	SYNCHRONAT	CERGY
12/13 février 2022	Tournoi de Ballets Juniors	PONTAULT
12/13 mars 2022	Championnats N3 & N2 Juniors	PARIS
28 mars au 3 avril 2022	Championnats de France N1 & Elite Juniors	ANGERS
9/10 avril 2022	Championnats Nationale 3 Jeunes	CERGY
7/8 mai 2022	Championnats Nationale 2 Jeunes	
21/22 mai 2022	Championnats Nationale 3 Avenirs	
23 au 29 mai 2022	Championnats de France N1 & Elite Jeunes	SETE
28/29 mai 22	Eliminatoire Challenge Promo	
11/12 juin 2022	Championnats Nationale 2 Séniors	PARIS
	Championnats Nationale 2 Avenirs	
18-juin-22	Animation Poussines	
19-juin-22	SYNCHRONAT	
25/26 juin 2022	Finale Challenge	
30 juin au 3 juillet 2022	Finale Nationale Avenirs & Jeunes Championnats de France Seniors TC	BOURG EN BRESSE

FORMATIONS ERFAN IDF

Les inscriptions pour les formations de l'ERFAN Ile-de-France 2021/2022 sont ouvertes. Vous trouverez en lien le catalogue avec les liens pour télécharger les dossiers d'inscriptions :
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/articles/53.pdf

Les dossiers d'inscriptions sont à envoyer :

- Pour le 24 septembre 2021 en ce qui concerne le MSN,
- Pour le 1er octobre 2021 en ce qui concerne le BF4,
- Pour le 8 octobre 2021 en ce qui concerne le BF1/BF2.

Sachez aussi que cette année la formation MSN est ouverte à l'apprentissage. Au travers de ce dispositif la formation est financée et le stagiaire est rémunéré.
Voici les informations pour mettre en place un contrat d'apprentissage au sein de votre club :
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5885.pdf?fbclid=IwAR3TSGA8tSzHNZuec-69EJ67azlul12iMhZ2IXi3m_zbEOel7pI8OCdh6Us

N'hésitez pas à contacter l'ERFAN pour obtenir tous les renseignements à erfan@lif-natation.fr.

FORMATIONS INFAN (FFN)

Toutes les informations sur cette formation Fédérale en suivant le lien :
https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/2751.pdf

EAU LIBRE :

Sélection COMEN Eau-Libre :

Félicitations à Eliott GAROUX et Lucie CHRISTOPHE de l'AAS SARCELLES NATATION pour leur sélection en équipe de France juniors Eau-Libre à la COMEN 2021 qui aura lieu les 2 et 3 octobre 2021à Larnaca (Chypre).

Midi Libre

Instagram d'Eliott : photo de Pierre Lesueur

Délégation Ile-de-France Eau-Libre :

Une délégation de la Ligue Île-de-France de Natation participera à l'étape de la Coupe de France Eau Libre au Lac de Saint-Pardoux des 18 et 19 septembre 2021.

Les nageurs et nageuses sélectionné(e)s pour cette compétition sont :

Alexandre VERPLAESTE de l'ASS SARCELLES 95 engagé sur le 10 km et le 15 km
Eliott GAROUX de l'ASS SARCELLES 95 engagé sur le 5km et 7,5 km
Gaspard TRAMIER de l'ASS SARCELLES 95 engagé sur le 10 km et le 7,5 km
Lucas FALLA de l'ASS SARCELLES 95 engagé sur le 10 km et le 15 km
Alexis VANDEVELDE de la SN VERSAILLES engagé sur le 5 km et le 7,5 km
Audreen FOINY du PLESSIS ROBINSON engagée sur le 10 km et le 15 km
Charlotte GAUTIER du PLESSIS ROGINSON engagée sur le 5 km et le 7,5 km
Clémence RICHARD du TRI-AVENTURE PAYS DE FONTAINEBLEAU engagée sur le 5 km
Julien ZINSMEISTER du CN PARIS engagé sur le 5 km et le 7,5 km

FORMATION AISANCE AQUATIQUE

La Ligue Ile-de-France de Natation par l'intermédiaire de son ERFAN a été sollicitée par l'établissement public territorial d'Est Ensemble afin de former les MNS sur deux piscines du territoire.

Du lundi 6 au vendredi 10 septembre, les instructeurs de la Ligue Ile-de-France ont formé 17 stagiaires (13 MNS + 4 stagiaires BPJEPS) à la piscine de Bobigny. Comme d'habitude cette formation d'éducateurs sportifs était associée à une classe bleue avec l'école Auguste Delaune qui a permis à une centaine d'élèves d'avoir une expérience positive de l'eau.

Du lundi 13 au vendredi 17 septembre, les instructeurs se sont déplacés à la piscine du Pré Saint-Gervais pour former 9 MNS. Cette fois-ci, ce sont deux classes de l'école Baudin qui sont venues à la piscine pour acquérir les bases de l'aisance aquatique.

Une fois de plus, ces expériences ont été enrichissantes et profitables à tous.
L'ERFAN Ile-de-France remercie tous les enfants et MNS pour leur implication ainsi que les instructeurs de la Ligue IDF de Natation (Rachid CHADLI, Matthieu DECAEN et Emeric COURTEILLE) pour leur partage d'expérience et leurs compétences.

DU 6 AU 10 SEPTEMBRE 2021

CLASSE BLEUE

PISCINE DE BOBIGNY

Est Ensemble Grand Paris

Île de France Natation

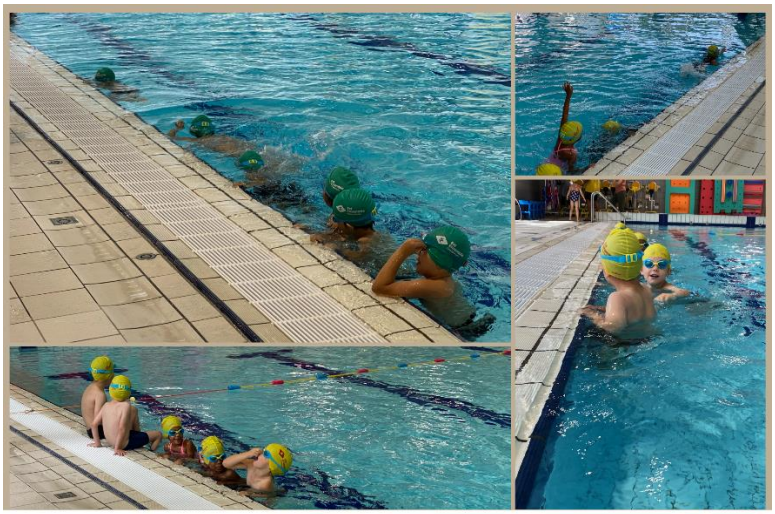

DU 13 AU 17 SEPTEMBRE 2021

CLASSE BLEUE

PISCINE DU PRE ST-GERVAIS

Est Ensemble Grand Paris

Île de France Natation

DU 13 AU 17 SEPTEMBRE 2021

CLASSE BLEUE

PISCINE DU PRE ST-GERVAIS

Est Ensemble Grand Paris

Île de France Natation

INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

Nouveaux clubs en Ile-de-France :

La Ligue Ile-de-France est heureuse de vous annoncer l'affiliation de trois nouveaux clubs :

ANTONY WATER-POLO :
Antony Waterpolo accompagne ses membres dans la pratique d'activités physiques aquatiques de loisirs et de compétition.
https://antony-water-polo.assoconnect.com/page/1579550-infos

CLUB DES NAGEURS DE PANAME :
Le club des nageurs de Paname propose des cours de natation, d'aquagym et de nage avec palmes.
http://lesnageursdepaname.fr/

CERCLE DES NAGEURS CLICHOIS
Le cercle des nageurs clichois propose des activités d'apprentissage de la natation.

Infos Pass'Sanitaire :

Mise à jour : Note FFN - Application du pass sanitaire aux activités fédérales (p. 11-14)

Lettre ministère des Sports :

Lettre de la ministre chargée des sports en réponse au courrier du président de la Ligue Ile-de-France de Natation (p. 15-16)

Dispositif d'aide à la formation : SESAME

Le dispositif SESAME a pour objectif d'accompagner des jeunes sportifs listés (SHN, Espoir, Collectif National), de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif (BP JEPS...). Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peuvent être mis en place.
https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-la-formation/sesame/?fbclid=IwAR0byiSyMD0H2W-kG5NYrPRFM4e0d81-J22Ew_jPgdrhfvNKmYjuJP7HOCg

Plus d'infos auprès de la FFN : Odile Petit - odile.petit@ffnatation.fr ou Laurence VENET - laurence.venet@ffnatation.fr

Partenariat FFN – GoMyPartner :

La Fédération Française de Natation s'associe avec GoMyPartner pour soutenir ses clubs et ses licenciés. Ce partenariat permet de financer les dépenses sportives des Français grâce à leurs achats du quotidien. Les clubs qui le souhaitent peuvent permettre à leurs adhérents de bénéficier du remboursement de 10€ sur le coût de leur licence (jusqu'au 17/10).

Communiqué de presse de la FFN (p. 17-18)

En lien la vidéo de présentation de GoMyPartner : https://www.youtube.com/watch?v=30kFvVA8fUQ

FAQ

Centre Fédéral de Ressources

Application du pass sanitaire aux activités fédérales

Pour accéder à toute activité de compétition ou encadrée pour l'ensemble des disciplines de la FFN, le pass sanitaire est désormais requis.

La loi du 5 août 2021 et le décret y afférent du 7 août 2021, complétés par une communication du ministère des Sports, ont précisé les modalités de déploiement de ce dispositif jusqu'au 15 novembre prochain.

Vous trouverez ici les précisions utiles sur ses modalités de mise en œuvre.

mercredi 8 septembre 2021

OU ET QUAND LE PASS SANITAIRE EST-IL REQUIS ?

Le pass sanitaire est désormais requis pour accéder à **toutes les activités organisées par les clubs FFN en piscine**, ce quels que soient le type de piscines utilisées (extérieures ou couvertes) et le nombre de personnes pouvant y être accueillies.

Les activités fédérales organisées dans d'autres établissements recevant du public (ERP) sont également soumises au contrôle du pass sanitaire : salles de sport, salles de réunion…

QUELS PUBLICS SONT CONCERNES PAR LE PASS SANITAIRE ?

Le pass sanitaire est dès à présent requis pour **toute personne de 18 ans et plus**.

Il est notamment exigé pour les salariés et bénévoles qui exercent des fonctions d'encadrement dans les ERP et les stagiaires de la formation professionnelle (quand les cours pédagogiques se déroulent en piscine).

A compter du 30 septembre, les mineurs de 12 à 17 ans, devraient également être soumis au contrôle du pass sanitaire[1].

Sont exemptés de pass de façon permanente :

- Les mineurs de moins de 12 ans
- Les personnes présentant une attestation de contre-indication médicale à la vaccination remise par un médecin

LES ADULTES ACCOMPAGNANT LEUR ENFANT SONT-ILS SOUMIS AU CONTROLE DU PASS ?

La plupart des contrôles s'effectuant à l'entrée dans l'établissement (dès le hall d'accueil), il est probable que le pass sanitaire soit également demandé aux personnes accompagnatrices de leur enfant dans le cadre d'une activité fédérale. Il conviendra de se faire confirmer cette information auprès de chaque direction d'établissement.

QU'EST-CE QU'UN PASS SANITAIRE VALIDE ?

Pour accéder à une piscine ou à tout autre ERP, il convient de présenter dans une version numérisée (disposant d'un QR Code) l'**une des trois preuves** suivantes :

- Un test PCR ou antigénique ou un auto-test (réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé) négatif de moins de 72h
- Un schéma vaccinal complet[2] (attention au délai nécessaire après l'injection finale)
- Un certificat de rétablissement à une contamination COVID (test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois)

QU'EN EST-IL DU PORT DU MASQUE ?

Le port du masque n'est pas obligatoire dès lors que l'ensemble des personnes ont bel et bien présenté un pass sanitaire valide. Il peut néanmoins le devenir sur décision préfectorale, sur décision de l'exploitant de l'établissement ou de l'organisateur de l'événement.

Pour préserver la santé de tous, chacun est appelé à continuer à respecter les gestes barrières (mesures d'hygiène et de distanciation sociale).

---

[1] Un point d'arbitrage est en cours pour les enfants de 12 ans

[2] La preuve vaccinale n'est valable que si elle concerne les vaccins reconnus par l'Agence européenne du médicament (Pfizer, Moderna, AstraZeneca et Johnson&Johnson) et que le délai nécessaire après l'injection finale, qui dépend du type de vaccination, est respecté.

QUI EST RESPONSABLE DU CONTROLE DU PASS SANITAIRE ?

La charge du contrôle du pass sanitaire est dévolue aux **exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS)** – gérants d'ERP voire dirigeants associatifs (quand une piscine est utilisée exclusivement par un club notamment) : ils ont par conséquent pour obligation d'organiser les modalités de contrôle de la détention, par les personnes qui souhaitent accéder à ces activités, des documents justificatifs du pass sanitaire.

COMMENT S'EFFECTUE LE CONTROLE DU PASS SANITAIRE ?

Le contrôle doit être réalisé par le responsable de l'équipement ou à défaut par l'organisateur de l'activité, qui doit désigner les personnes habilitées à effectuer le contrôle. Un registre des personnes en charge du contrôle doit être tenu à jour.

Le contrôle est à réaliser via l'utilisation de l'**application mobile « TAC- Vérif »** (Android ou Apple).

FAUT-IL CONTROLER LE PASS SANITAIRE A CHAQUE ENTRAINEMENT ?

Il est obligatoire de contrôler le pass sanitaire pour chaque adhérent même si celui-ci s'est révélé conforme lors d'un passage antérieur. Il y a plusieurs méthodes pour générer le pass sanitaire et comme le QR Code n'indique pas laquelle, le contrôleur doit pouvoir vérifier si le pass sanitaire est bien valide pour les personnes qui optent pour les tests PCR/ antigéniques ou un auto-test (réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé) dans la mesure où ils ne sont valables que 72 heures.

Pour faciliter la tâche des clubs, les services fédéraux évaluent actuellement la possibilité qui pourrait être laissée aux licenciés qui y consentent de transmettre leur preuve de vaccination et s'épargner des contrôles quotidiens.

UN CLUB PEUT-IL IMPOSER LA PRESENTATION D'UN PASS SANITAIRE OU D'UN CERTIFICAT DE VACCINATION POUR DELIVRER UNE LICENCE ?

Le club ne peut **en aucun cas conditionner l'octroi d'une licence à la présentation d'un pass sanitaire ou d'un certificat de vaccination**.

Mais il est en revanche entendu que la non présentation d'un pass sanitaire valide est un motif d'interdiction d'accès à la pratique en ERP et par conséquent de désactivation des principaux avantages de la licence.

EST-IL POSSIBLE DE TENIR UN REGISTRE DES PASS SANITAIRES VALIDES ?

Les services fédéraux travaillent actuellement à faire valider par nos instances le principe de transmission des certificats de vaccination sur une base de consentement des licenciés intéressés (pour faciliter leur entrée dans les établissements aquatiques et s'épargner quelques contrôles).

Un protocole est en cours d'expérimentation avec les championnats fédéraux de water-polo et si celui-ci se révèle concluant, la FFN communiquera plus largement en ce sens.

QUELS RISQUES ENCOURT LE CLUB EN CAS DE DEFAUT DE CONTROLE ?

En cas de défaut de contrôle, la responsabilité de la structure peut être engagée mais la loi prévoit un régime progressif :

- Au premier manquement constaté, l'autorité administrative mettra en demeure le gestionnaire de la structure de se conformer aux obligations dans un délai maximum de 24 heures ;
- Au deuxième manquement constaté, le lieu pourra être fermé pour 7 jours maximum dans l'attente de la mise en conformité ;
- En cas de manquement à plus de 3 reprises sur 45 jours, le gestionnaire s'expose à un an d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.

Il convient de préciser néanmoins que les clubs en charge du contrôle sont soumis à une **obligation de moyens** et non à une obligation de résultat. La structure ne peut être tenue responsable des fraudes commises par les personnes contrôlées.

LE PASS SANITAIRE EST-IL OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER A UNE COMPETITION ?

Le pass sanitaire est obligatoire pour participer à une compétition et doit être contrôlé à chaque compétition.

COMMENT PROCEDER POUR LES JEUNES LICENCIES QUI AURONT 12 ANS DURANT L'ANNEE SPORTIVE ?

La question de la bascule des 11/12 ans suscite beaucoup d'interrogations. S'il est annoncé que les enfants de 12 ans seront soumis au contrôle du pass sanitaire à partir du 30 septembre, il leur est impossible aujourd'hui de se faire vacciner avant 12 ans.

Un allongement de la tolérance pour les enfants de 12 ans est actuellement à l'étude par les services du ministère des Sports. Une réponse officielle est attendue très prochainement.

LE PASS SANITAIRE EST-IL OBLIGATOIRE POUR SUIVRE UNE FORMATION FEDERALE AU SEIN DE L'INFAN ET/OU DES ERFAN ?

Du fait des différentes classifications ERP des salles de formation fédérales, de la modularité de certaines formations organisées dans des lieux soumis au pass sanitaire (piscines notamment) et du brassage de stagiaires à l'échelle nationale, **les formations organisées par l'INFAN au siège fédéral seront soumises au contrôle du pass sanitaire** pour l'ensemble des participants (stagiaires et intervenants). Le port du masque ne sera plus obligatoire lors des formations si l'ensemble des participants disposent du pass.

Concernant les ERFAN, certaines DRAJES ont déjà explicité le caractère non obligatoire de l'application du pass sanitaire pour les organismes de formation et les structures d'alternance pédagogique, aussi celui-ci pourra difficilement être rendu obligatoire, en dehors des séances de formation organisées dans des ERP soumis au contrôle du pass.

Cette rubrique sera régulièrement actualisée en cas d'évolutions des règles applicables, et notamment dans la perspective de la rentrée scolaire, dès les adaptations connues. Pour toute question relative au pass sanitaire, les services de la Fédération restent à votre entière disposition à l'adresse : reseau.federal@ffnatation.fr.

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

La ministre déléguée

Paris, le 23 JUIL. 2021

Monsieur le Président, Cher Lazreg

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'adaptation des règles concernant la pratique sportive au regard du contexte sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an, et qui ne cesse d'évoluer.

J'ai la conviction que la pratique sportive est un exutoire indispensable à la santé physique et psychologique de chaque pratiquant. Le sport revêt, j'en suis intimement persuadée, une importance majeure pour nos concitoyens, que ce soit en terme de cohésion sociale, d'émancipation ou de santé publique.

Comme j'ai eu personnellement l'occasion de l'exprimer, à plusieurs reprises, directement auprès des présidents de fédérations sportives, mais aussi des acteurs du secteur sportif marchands, je mesure pleinement l'impact de la crise sanitaire actuelle sur les activités associatives.

Aussi, je suis totalement mobilisée depuis le début de la crise, avec l'ensemble des équipes ministérielles, pour que soit prise en compte la nécessité de continuité des activités physiques, sportives et éducatives.

Le 3 mai a marqué le début du processus de retour vers une situation de vie normale dans notre pays, avec la suppression de toutes les restrictions de déplacement interdépartementales.

Monsieur Lazreg BENELHADJ
Président de la Ligue Ile-de-France de natation
163, boulevard Mortier
75020 PARIS

Nos Réf : 2021/9959
Vos Réf : Courrier du 21 avril 2021

95, avenue de France
75650 PARIS CEDEX 13
Tel : 01 40 45 90 00

Une nouvelle étape a été franchie le 9 juin pour la pratique sportive encadrée en plein air, autorisant les regroupements de 25 pratiquants sur la voie publique, ainsi que les sports de contact. Par ailleurs, les établissements sportifs clos et couverts (ERP X) ont rouvert leurs portes avec une jauge d'accueil de 50% de leur capacité, permettant ainsi la reprise des activités sportives notamment au sein des gymnases et des piscines couvertes, mais aussi dans les salles de sport dites privées.

Alors que depuis le 30 juin, la pratique sportive était à nouveau autorisée dans les lieux clos, à 100% de leurs capacités d'accueil, l'évolution des données épidémiologiques nous conduit à imposer le pass sanitaire dans les ERP X dans un calendrier assez rapproché. Croyez bien que j'ai parfaitement conscience des contraintes que les incertitudes et les restrictions font peser sur les gestionnaires d'établissements sportifs.

Cette progressivité, le Gouvernement l'a réfléchie en concertation avec les acteurs du monde sportif et les autorités sanitaires. Elle exprime notre volonté commune d'offrir à la fois une visibilité à moyen terme, mais aussi des conditions sécurisées pour tous.

Je vous confirme mon engagement sans faille ainsi que celui de tous les services du ministère, pour que la pratique sportive revienne au cœur du quotidien de toutes les générations.

Avec Jean-Michel BLANQUER, mon ministère a travaillé pendant plusieurs mois, en concertation avec le mouvement sportif, à l'élaboration du Pass'Sport. Doté de 100 millions d'euros, ce dispositif est une mesure de soutien à la prise de licence en club et sera déployé dès septembre.

Il nous appartient désormais, ensemble, pouvoirs publics, élus, responsables fédéraux et associatifs, structures privées, de nous tourner vers l'échéance de la prochaine rentrée sportive afin de permettre à tous nos jeunes et plus largement à nos citoyens de pouvoir retrouver leur équilibre personnel et collectif dans la vie sportive de proximité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Roxana MARACINEANU

Lazreg,

Je compte sur vous

- pour inciter à la vaccination, ce geste citoyen qui permettra au Sport de retrouver ses droits.
- pour vous investir fortement dans le programme national d'Aisance Aquatique qui est une Solution pour renouer avec le public.

Paris, le 9 septembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUTIEN AUX FAMILLES POUR LA RENTRÉE 2021

La Fédération Française de Natation noue un partenariat avec GoMyPartner et lance un dispositif de remboursement des licences sportives

La Fédération Française de Natation et GoMyPartner, la startup qui permet de financer les dépenses sportives des Français grâce à leurs achats du quotidien, nouent un partenariat destiné à aider les pratiquants à financer leur prise de licence à la rentrée.

Après une année difficile, perturbée par une succession de périodes de confinement et de fermetures d'établissements, des millions de Français n'ont pu maintenir une pratique sportive régulière. Plusieurs études ont montré l'impact négatif qu'a eu cette période sur la santé mentale et physique de la population par manque de pratique sportive, avec notamment une publication dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire de Santé publique France. Pour le mouvement associatif sportif français, la reprise est vitale. Dans une étude récente réalisée par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), **74% des clubs déclarent en moyenne une perte de 26% de licenciés en raison de l'épidémie.**

Afin d'aider les familles à relancer la pratique sportive des petits et des grands à la rentrée de septembre, la Fédération Française de Natation a souhaité apporter des solutions à ses pratiquants, et s'est naturellement tournée vers GoMyPartner, spécialiste d'outils digitaux de financement participatif du sport.

Jusqu'au 17 octobre prochain, tous les licenciés de la Fédération Française de Natation pourront bénéficier du remboursement de 10€ sur le coût de leur licence, en s'inscrivant simplement sur l'application GoMyPartner et en y scannant leur licence.

« Nous avons senti qu'il y avait un vrai enjeu en cette rentrée 2021 post épidémie pour aider les personnes à reprendre une activité sportive. Chez GoMyPartner, nous avons pour mission d'aider les clubs et les pratiquant.e.s pour qu'un maximum pratique un sport, pour son plaisir, pour son bien-être, pour sa santé et surtout sans la contrainte du coût. Nous sommes ravis de ce partenariat avec la FF Natation qui va permettre de diffuser auprès de l'ensemble des pratiquants la solution d'aide au financement GoMyPartner pour rendre leur sport le moins cher possible voir même gratuit. Pour nous faire le sport de son choix n'a pas de prix », déclare Sofiane Laurent, PDG de GoMyPartner.

Gratuit pour les clubs et tout autre acteur souhaitant en faire bénéficier sa communauté d'adhérents, ce dispositif doit permettre à tous de vivre pleinement son sport.

« Pour favoriser le retour des licenciés en club au lendemain d'une saison sportive perturbée par le COVID-19 et la fermeture des piscines, nous sommes ravis d'annoncer la signature du partenariat avec GoMyPartner. Dans un contexte économique compliqué, la Fédération, avec ses ligues régionales et ses comités départementaux, continue d'œuvrer au service des clubs et de leurs

104, rue Martre - CS 70052 - 92583 Clichy Cedex - T.+33 (0) 170 48 45 70 - ffn@ffnatation.fr - www.ffnatation.fr

licenciés, en proposant une solution de financement de projets sportifs où toutes les composantes fédérales seront gagnantes et partenaires », déclare Gilles Sezionale, Président de la Fédération Française de Natation.

A propos de GoMyPartner

*En France, **une famille sur deux peine à financer le sport de leurs enfants. GoMyPartner** permet de **financer sa pratique sportive ou celle de ses enfants, grâce à ses achats du quotidien**. Un exemple : vous achetez du pain tous les jours chez votre boulanger et vous faites vos courses hebdomadaires en grande surface près de chez vous. En enregistrant ces achats du quotidien sur l'application, vous gagnez des euros utilisables pour financer un équipement sportif, une cotisation en club ou toute autre dépense sportive. **Vos achats financent ainsi votre sport.** A ce jour, **5 000 points de ventes partenaires** sont référencés (distribution alimentaire, commerces et artisans de proximité, shopping, hôtels et restaurants, téléphonie et hi-tech, maison, beauté et bien-être, jeux et loisirs...). En moyenne, un inscrit cumule **250€ par an** et finance **deux activités sportives**. La solution a été développée en collaboration avec **le ministère des Sports**.*

Retrouvez toutes les informations sur l'application GoMyPartner ou sur gomypartner.com/.

Contacts

GoMyPartner
LAURENT Sofiane - sofiane.laurent@gomypartner.com
Tel. 06 79 34 35 67

Fédération Française de Natation
DO REGO Marvin – marvin.dorego@ffnatation.fr
Tél. 01 70 48 45 55

SWIM EXPERIENCE

La Fédération Française de Natation avec le soutien de la mairie de Paris organise le week-end des 2 et 3 octobre la première édition de la swimXperience, épreuve de natation avec obstacles qui se déroulera dans les eaux du Canal Saint-Martin, à Paris.

https://www.ffnatation.fr/actualites/eau-libre/avec-swimxperience-sur-canal-saint-martin-natation-sort-du-cadre

Offres d’emploi

Les offres d’emploi publiées sur le site de la Ligue sont ici en lien

https://iledefrance.ffnatation.fr/script/dossiers.php?idtyp=2&idrub=115

arena
arena